

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le sept décembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 3 décembre 2016, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, A. BERTRAND.

Absents : M. MARINIE qui a donné pouvoir à C MERLIAUD
C. BOURDELAS (excusé), J. HUMPHREYS, M. COSTA.

Christian MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

1. Travaux d'Aménagement de la Place de la Chapelle - Choix de l'entreprise

Délib. n° 42/2016

M. le Maire fait part des résultats de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Chapelle.

Seules deux entreprises ont répondu :

- EUROVIA pour 95 966,60 € HT soit 115 159,92 € TTC
- SIORAT pour 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC avec une variante pour des pavés en granit portugais : 83 552,40 € HT soit 100 262,88 € TTC.

Après étude de la valeur technique des offres, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix retient l'offre de base de l'entreprise SIORAT pour 91 000,00 € HT soit 109 200,00 € TTC, les travaux devant débuter en janvier, et charge son Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation.

2. Augmentation du temps de travail, mise à disposition et modification du poste de l'adjoint administratif

Délib. n° 43/2016

M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à compter du 1^{er} janvier 2017 en le passant de 18/35^{ème} à 21,70/35^{ème} avec une mise à disposition auprès de l'association Les P'tits Drôles, qui gère les activités périscolaires proposées à tous les enfants du RPI, à raison de 10,70/35^{ème} afin qu'elle en assure la coordination et l'animation.

Pour se faire il est nécessaire de supprimer le poste actuel et d'en créer un autre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) décident de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet 18/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017.

2°) décident de créer un poste d'**Adjoint Administratif de 2^{ème} classe titulaire** avec un temps de travail de **21,70/35^{ème} avec mise à disponibilité de 10,70/35^{ème} hebdomadaire auprès de l'association Les P'tits Drôles à compter du 1^{er} janvier 2017.**

3°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du **1^{er} janvier 2017** comme suit :

- un agent de maîtrise principal titulaire à temps complet (35/35 h)
- un adjoint technique territorial 2^{ème} classe titulaire à temps complet (35/35 h)
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20/35 h)
- un adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (21,70/35 h) avec mise à disposition à raison de 10,70/35^{ème}
- un adjoint technique en CDD à temps non complet (3,23/35^{ème})

3°) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

3. Virements de crédits

Délib. n° 44/2016

M. le Maire fait part de la nécessité de procéder au virement de crédits suivant pour clôturer les dépenses de fonctionnement 2016 :

<i>Articles budgétaires</i>	<i>Augmentation des crédits de</i>	<i>Diminution des crédits de</i>
-----------------------------	------------------------------------	----------------------------------

<i>Fonctionnement 2016</i>	<i>dépenses</i>	<i>dépenses</i>
Emploi contractuel art.64131	2 500,00 €	
Entretien de voirie art.615231		2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce virement de crédits et le remboursement des cautions.

L'ordre du jour étant clos, le public n'ayant pas d'observation à formuler, la séance est levée.